

Commune de Saint-Germé
Procès verbal du Conseil municipal : séance du 06 juillet 2023

1

Membres en Exercice : 13

CHARLES Denis, DUCOURNAU Fanny, DUCOURNAU Philippe, IPARRAGUIRRE Catherine, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe et SARRAN Sylvie.

Membres Présents : 8

BIAU Nathalie, CHARLES Denis, DUCOURNAU Philippe, IPARRAGUIRRE Catherine, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe et SARRAN Sylvie.

Membres excusés : 5

DUCOURNAU Fanny, LAFENETRE Sylvie, CAZALET Christophe, JOYé Matias, LAJOINIE Baptiste.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Sylvie SARRAN

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du 06 2023 qui est approuvé à l'unanimité des membres.

Délibération 1 – Marché de travaux pour l'aménagement du centre du village

Monsieur le maire informe l'assemblée que le marché de travaux pour l'aménagement du centre du village est publié sur le journal la dépêche. De travaux publié sur le journal la dépêche sur la période du 21 juin au 25 juillet 2023.

Lot 1 : Démolitions

Lot 2 : Maçonnerie – Ferronnerie

Lot 3 : VRD – Mobilier

Lot 4 : Espaces verts

Dès la publication des travaux terminée, une analyse des offres sera faite avec la collaboration de l'Agence CASALS, chargée de la maîtrise d'œuvre. Ensuite les offres pour chaque seront étudiées par le Conseil Municipal pour le choix des Entreprises.

Délibération 3 : Formation des Elus du 25 novembre 2023

Une journée de formation des élus est programmée le 25 novembre 2023 à la mairie de Saint-Germé pour une durée de 8h.

Cette formation de 640 € est prise en charge par le DIF (Droit à la formation des Elus) dans le cadre du décret engagement et proximité afin d'optimiser les ressources des élus . Elle est dispensée par l'institut de formation IFTES agréé et certifiée QUALIOP.

Délibération 3 : Révision des Loyers communaux

Depuis la loi ALUR du 24/03/2014, à défaut de manifester sa volonté d'appliquer la révision du loyer dans un délai de un an suivant sa date d'effet, le bailleur est réputé avoir renoncé au bénéfice de cette clause pour l'année écoulée. Ainsi, il convient d'examiner :

Commune de Saint-Germé
Procès verbal du Conseil municipal : séance du 06 juillet 2023

2

1) Le Loyer de l'ancien presbytère

Locataire : Mme et M. VARACHE TREMBLAY

Date de signature du Bail : 27 janvier 1990

Loyer actuel : 556 €

Indice de référence

Indice ICC du 3ème trimestre 1989

INSEE du 09/01/1990

Valeur 929

Révision du loyer à la date du 1^{er} juillet 2023

Indice IRL du 3ème trimestre 2021

INSEE du 14/10/2022

Valeur : 136,27 (+ 3,49%)

$(556,56 \times 136,27) / 131,67 = 576 \text{ €}$

L'assemblée fixe le loyer à 576,00 € à compter du 1^{er} août 2023

2) Le loyer de l'école rénovée

LOCATAIRE

Mme CIEUTAT et M. DUPOUY

Date de signature du Bail : 01/07/2018

Loyer actuel : 557 €

Indice de référence

Indice IRL du 3ème trimestre 2017

INSEE du 13/10/2017

Valeur : 126,46

Révision du Loyer à la date du 1^{er} août 2023

Indice IRL du 3ème trimestre 2021

INSEE du 14/10/2022

Valeur : 136,27 (+ 3,49%)

$557,57 \times 136,27 / 131,67 = 577,05 \text{ €}$

L'assemblée fixe le montant du loyer à 577,00 € à compter du 1^{er} août 2023.

Commune de Saint-Germé
Procès verbal du Conseil municipal : séance du 06 juillet 2023

3

Délibération 4 : Installation photovoltaïque sur le tennis

Les travaux relatif au projet Création de 3 ombrières en panneaux photovoltaïques, Route du Houga sur le parking et le Terrain du Tennis Communal (approuvé par décision du 17 juin 2021) ont débuté au mois de juillet 2023 et devraient être terminés au mois d'octobre 2023,.

- La puissance totale des panneaux photovoltaïques : 300kWc, l'énergie produite est destinée entièrement à la revente en injection réseau.

Le bénéfice pour la collectivité : 20000 € versé en une fois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h15.